



## QUALITÉ DES FORMATIONS AU SEIN DES ÉCOLES DE CONDUITE

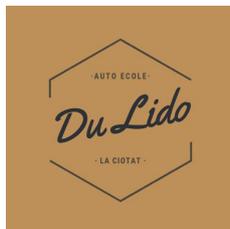
- [Les modes de financement](#)
- [Les enjeux de la formation](#)
- [Le déroulement de la formation](#)
- [Comment se déroule les épreuves théorique et pratique de l'examen](#)
- [L'évaluation préalable](#)
- [Les personnes en handicap](#)
- [Le parcours de formation](#)
- [Les avantages de la Conduite Accompagnée](#)
- [Le rendez-vous post-permis pour les conducteurs novices](#)
- [Le règlement intérieur](#)
- [En cas de réclamation](#)



## Les différents modes de financement

- [Toutes les aides pour payer le permis de conduire sur 1jeune1permis](#)
- [Le "Permis à un euro par jour" pour les jeunes de 15 à 25 ans révolus](#)
- [Bourse au permis de conduire B traditionnel à la Ciotat](#)
- [Aide au permis pour personnes handicapées](#)
- [Aide au permis pour les réservistes de la garde nationale](#)

[retour au sommaire](#)



## DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

### Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

**Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.**

### Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

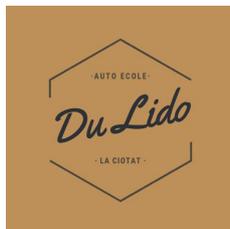
Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.



**Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**

### **Comment se déroule les épreuves théorique et pratique de l'examen ?**

**L'épreuve théorique** de l'examen du permis de conduire est organisée par un opérateur agréé (OA). Une fois inscrit sur son site web, vous recevrez votre convocation précisant l'adresse du centre d'examen ainsi que la date et l'heure de votre examen.

Vous devrez vous y rendre en respectant les conditions précisées dans votre convocation (variables selon l'OA), et notamment avec un justificatif d'identité valable<sup>(\*)</sup>.

L'épreuve débute par l'accueil des candidats, le contrôle de la recevabilité des documents d'examen et la vérification des identités.

Chaque candidat est enregistré et se voit attribuer une tablette.

L'épreuve peut commencer, le test de 40 questions est soumis aux candidats sur la tablette.

Vous devrez répondre correctement à 35 questions sur le total de 40 questions.

**L'épreuve pratique** de l'examen du permis de conduire est organisée par le ministère de l'intérieur. Une fois inscrit, vous recevrez votre convocation précisant l'adresse du centre d'examen ainsi que la date et l'heure de votre examen.

Vous devrez vous y rendre en respectant les conditions précisées dans votre convocation, et notamment avec un justificatif d'identité valable<sup>(\*)</sup>.

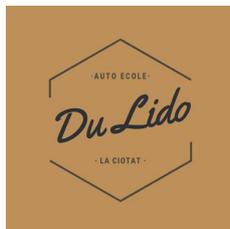
L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

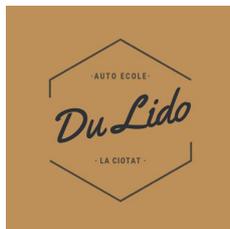
Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.



L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

(\*) la liste complète des justificatifs d'identité valables est définie par l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire.



## ÉVALUATION PRÉALABLE (PLANETE EVAL B)

C'est l'étape pendant laquelle vos connaissances et aptitudes vont être évaluées. L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis voiture.

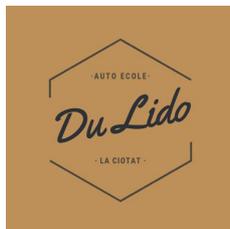
Son objectif est d'estimer le volume d'heures nécessaire pour atteindre un niveau suffisant pour conduire en sécurité. Attention cela reste une estimation. Le nombre d'heures pourra varier en fonction notamment de votre implication, de la régularité de votre travail et de votre rythme d'apprentissage.

Cette évaluation est réalisée sur un ordinateur ou une tablette. Elle dure environ 30 minutes et comprend plus de 80 questions et exercices sur les thèmes suivants :

1. votre profil et vos motivations ;
2. la signalisation ;
3. votre connaissance du véhicule ;
4. votre expérience de la circulation ;
5. compréhension et mémorisation.

Une fois l'évaluation terminée, le logiciel spécialisé éditera un bilan personnalisé comportant le nombre d'heures estimé.

[retour au sommaire](#)



## Modalité de prise en compte du handicap

Nous accompagnons les personnes en situation de handicap en les assistant pour trouver une structure spécialisée, à l'aide du site web de la CEREMH :

<https://www.automobile.ceremh.org/index.php?espace=2&ppPage=8%20>)

[retour au sommaire](#)



## PARCOURS DE FORMATION CATÉGORIE B

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

### Parcours théorique

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box) ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via Internet (option d'achat d'accès).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

### Liste des thématiques proposées

Règles de priorité dans une intersection

Les panneaux et les marquages

La vitesse

Circuler

Arrêt et stationnement

Croisements et dépassements

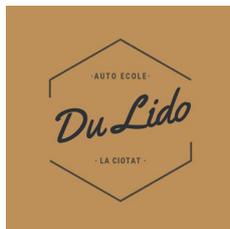
Prendre l'information

Communiquer

Vigilance et fatigue + distraction

Distances de sécurité

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme.



### Parcours pratique

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

Un voyage école peut vous être proposé.

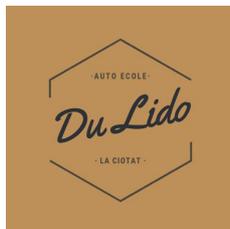
En quoi consiste un voyage école ? Il permet de partir en groupe de trois élèves qui conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

Avant de partir, les élèves préparent au préalable l'itinéraire.

Ces voyages permettent d'apprendre à lire une carte, à utiliser un GPS. Ils favorisent l'autonomie et vous permettent également d'apprendre en observant les autres élèves grâce à l'écoute pédagogique.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

[retour au sommaire](#)



## CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Avant de passer votre examen du permis de conduire, vous avez la possibilité d'approfondir vos compétences grâce à la conduite accompagnée.

Deux filières sont proposées, l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC) et la Conduite Supervisée (CS), voici les avantages qu'elles procurent :

- **AAC :**
  - ✓ acquérir une expérience de conduite. Gagner ainsi en confiance pour le passage pratique de l'examen, mais aussi en tant que futur conducteur ;
  - ✓ un taux de réussite plus important lors du passage de l'épreuve du permis avec 75 % de réussite contre 57 % dans la filière traditionnelle ;
  - ✓ une période probatoire réduite : les jeunes conducteurs ayant suivi la conduite accompagnée seront crédités de leurs 12 points sur le permis à l'issue de 2 ans sans commettre d'infraction, contre 3 ans pour les titulaires ayant obtenu le permis via la filière traditionnelle ;
  - ✓ obtenir un tarif préférentiel sur son assurance «jeune conducteur» ;
  - ✓ commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite), dès l'âge de 15 ans.
  
- **CS :**
  - ✓ acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant le passage de l'épreuve pratique.

➤ [retour au sommaire](#)

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE  
OBTENU À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019

## COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



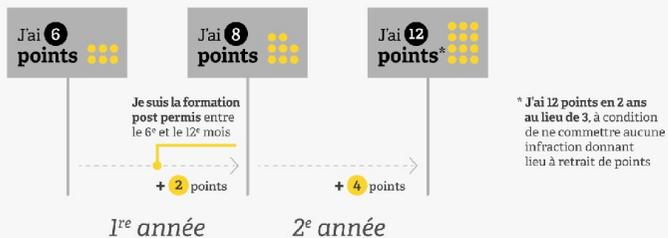
### CAS N°1 :

*J'ai eu le permis en conduite traditionnelle*

**SANS**  
la formation post permis



**AVEC**  
la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE  
OBTENU À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019

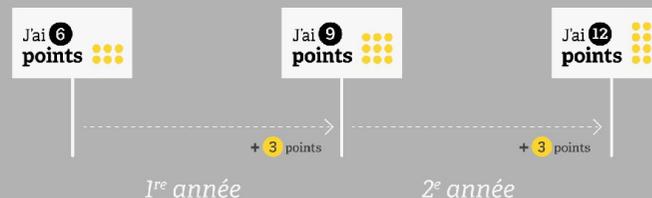
## COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



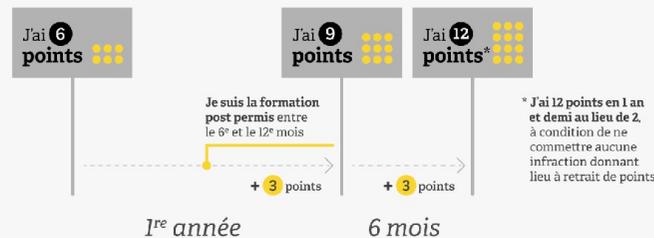
### CAS N°2 :

*J'ai eu le permis en conduite accompagnée*

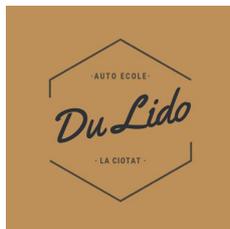
**SANS**  
la formation post permis



**AVEC**  
la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves.

### **Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité**

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit se conformer aux instructions particulières données par les formateurs.

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit respecter les normes élémentaires d'hygiène.

Sont particulièrement visés : l'interdiction de vapoter, fumer, cracher, de se restaurer ou de jeter des détritrus, l'hygiène corporelle et la nécessité de signaler à l'établissement tout risque de contagion en cas de maladie.

### **Article 2 : Consignes de sécurité**

En cas d'incendie l'élève doit se référer aux consignes affichées. Tous les élèves sont tenus d'en prendre connaissance et de participer aux exercices d'évacuation lorsqu'ils sont organisés.

D'une manière générale, en cas d'incendie ou d'ordre d'évacuation des locaux, chacun se conformera aux directives qui seront données par le responsable désigné.

Il est interdit d'introduire, de distribuer ou de consommer des stupéfiants ou de l'alcool sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

Il est également interdit de pénétrer ou demeurer sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool.

Il est également interdit de fumer, vapoter sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

### **Article 3 : Accès aux locaux**

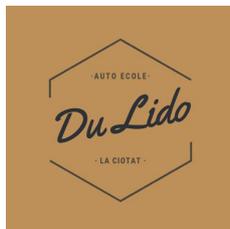
- les horaires d'ouverture de l'établissement sont affichés et visibles de l'extérieur ;
- l'accès à la salle de code est libre et illimité pendant la durée du contrat de formation ;
- l'accès au simulateur est proposé sur rendez-vous exclusivement.

### **Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques**

#### **Entraînements au code sur place**

Les jours et horaires sont affichés dans les locaux.

Seul le personnel de l'établissement est autorisé à manipuler le matériel de l'établissement.



### **Entraînements au code à distance**

L'accès est possible 24/24h et sur tout terminal (ordinateur, tablette, smartphone) sous réserve de détenir des identifiants personnels.

### **Cours théoriques**

Les jours, horaires et thèmes traités sont affichés dans les locaux.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'établissement, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

#### Les thématiques traitées sont les suivantes :

- les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- la pression sociale (publicité, travail ...) ;
- la pression des pairs ;
- Alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ...

### **Cours pratiques**

- évaluation de départ ;
- un livret d'apprentissage est remis à l'élève en début de formation pratique ; ce livret, complété avec l'enseignant, permettra au stagiaire d'évaluer sa progression ;
- les modalités de réservation et d'annulation des leçons de conduite sont précisées sur le contrat de formation, ainsi que le déroulement d'une leçon de conduite ;
- dans le cas où l'élève arriverait en retard pour sa leçon de conduite, le temps perdu sera rattrapé en fonction des possibilités de l'enseignant ; dans le cas où l'enseignant est en retard, celui-ci s'engage à rattraper le temps perdu le jour même ou lors d'une future leçon de conduite.

#### **Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques**

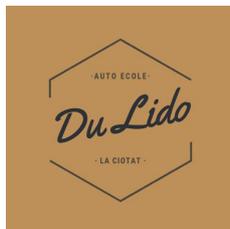
Les chaussures plates sont obligatoires (talons hauts et tongs interdits).

#### **Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique**

- l'usage du matériel pédagogique se fait uniquement sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation ;
- nous veillons à la conservation en bon état du matériel ; si vous détectez une anomalie quelconque, merci d'en informer votre formateur ou toute autre personne de l'établissement.

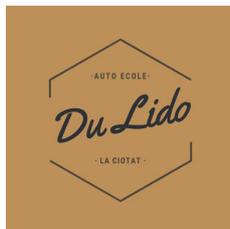
#### **Article 7 : Assiduité des stagiaires**

- le respect des horaires de formation fixés par l'école de conduite avec l'élève est primordial ;
- la gestion des absences est précisée sur le contrat de formation remis à l'élève avant le début de son apprentissage.



**Article 8 : Comportement des stagiaires**

- le stagiaire doit faire preuve d'un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations ;
- il est attendu de sa part le respect du personnel enseignant et des autres élèves.

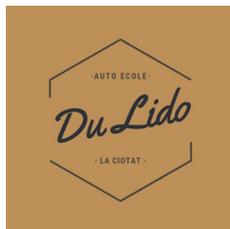


### **Article 9 : Sanctions disciplinaires**

Les sanctions applicables sont :

- l'avertissement oral qui précise les motifs de plainte et avertit des suites possibles en cas de maintien du comportement ;
- l'avertissement écrit qui précise les motifs de plainte faisant suite à l'avertissement oral et rappelle les suites possibles en cas de maintien du comportement ;
- la suspension provisoire faisant suite à l'avertissement écrit qui précise la durée de la suspension, les conditions de retour en formation et les suites possibles en cas de maintien du comportement ;
- l'exclusion définitive faisant suite à la suspension.

[retour au sommaire](#)



## VOUS AVEZ UNE RÉCLAMATION ?

Faites-nous en part à [autocoledulido@orange.fr](mailto:autocoledulido@orange.fr).

- ✓ Nous en accusons réception sous 10 jours
- ✓ Nous vous apportons une réponse sous 2 mois
  - Nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires pour que cela ne se reproduise plus (autant que possible)
  - Si nous rejetons totalement ou partiellement votre demande, nous vous indiquerons les voies de recours dont vous disposez

[retour au sommaire](#)